LAÏCITÉ - PLACE DES RELIGIONS

La vie associative réunit tous les citoyens qui en font le choix. Dans les domaines social et médico-social notamment, les associations constituent un pilier de notre société. De leur côté, les associations créées pour l'exercice d'un culte sont des organes représentatifs qui ont toute leur place dans le débat public. Et depuis 1901–1905, la liberté était le fondement même des associations.

Or la loi du 24 août 2021 – « confortant le respect des principes de la République », mais plus souvent citée sous l'appellation « contre les séparatismes », comme tel était d'ailleurs l'objectif majeur donné par le ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale, le 18 janvier 2021 – a suscité et demeure à l'origine d'une forte opposition du monde associatif.

La loi de 1905 pose un cadre clair et définit les conditions de la liberté et de l'exercice du culte public. Par conséquent, toute religion, dont le protestantisme qui a largement participé à l'élaboration de cette loi en 1905, a sa place dans la société. Chacune contribue au débat démocratique fondée sur cette liberté. Le respect des principes de la République passe par le respect de la liberté de l'exercice public du culte.

(de 2015 à 2022)

Jean-Daniel Roque Président de la

commission Droit et

liberté religieuse de la FPF

Pasteur François Clavairoly
Président de la FPF et

président de la CRCF

QUESTION

Devant cette récente remise en cause des libertés et responsabilités associatives, une double question s'impose:

- ► Quelles améliorations proposerez-vous à cette loi afin de mettre fin à cette défiance et à cette stigmatisation?
- ► Comment rendez-vous compte en terme politique de la place des religions dans notre République laïque?

3 POINTS CLÉS

- L'ensemble du mouvement associatif ne comprend pas l'imposition du «contrat d'engagement républicain», acte de défiance, à la fois superfétatoire (car l'arsenal législatif et conventionnel existait déjà) et même dangereux (en transférant à l'autorité administrative ce qui relevait de la justice), en risquant d'affaiblir l'initiative associative.
- Les associations qui assurent l'exercice d'un culte sont stigmatisées par les nouvelles contraintes qui les concernent: les institutions protestantes comprennent (et vivent déjà) les exigences de la démocratie et de la transparence comptable, mais pourquoi les graver dans la loi pour ces seules associations?
- Ou le certaine mécompréhension de la laïcité se fait jour et se trouve légitimée par la loi du 24 août 2021: une laïcité interprétée non plus tant comme un principe juridique et la garantie de la liberté de l'exercice public du culte que comme une valeur malléable que l'on met au service de ses préférences selon l'actualité ou le contexte: désir de neutralisation religieuse de l'espace social, défiance à l'égard de tel culte et stigmatisation, soupçon sur le religieux.

6

1. Laïcité Place des religions



CONTEXTE CRISE SANITAIRE

Défiance et stigmatisation sont d'autant plus injustifiées et surprenantes que la crise sanitaire a vu toute l'importance des associations notamment cultuelles, en première ligne pour apporter au plus grand nombre aide et réconfort, ainsi que pour assurer le complément indispensable des services publics. Et ce n'est pas parmi leurs membres responsables (directement concernés par les obligations ajoutées par la loi du 24 août 2021) que se trouvent les acteurs du terrorisme!

L'engagement des cultes et leur rôle de lien et de solidarité entre les citoyens, au moment des détresses et des grandes solitudes, leur apport en termes de sens et d'espérance, ont été largement reconnus. Les ressources spirituelles et religieuses au service de tous participent activement de la construction de la société et nourrissent son avenir.

« Le respect des principes de la République passe par le respect de la liberté de l'exercice public du culte. »

Jean-Daniel Roque

Président de la commission Droit et liberté religieuse de la FPF **Pasteur François Clavairoly** Président de la FPF et président de la CRCF (de 2015 à 2022)

7